ᐊᓐᓂᐊᖃᕐᓇᕝᕕᑦᑐᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐃᓄᓕᕆᔨᒃᑯᓪᓗ
Munarhiliqiyikkut Inuuhiriknirmullu
Department of Health and Social Services
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Fiche de renseignements 3

L'allaitement maternel et le virus HTLV-1

Puis-je allaiter sans danger?

Si vous n'êtes pas infecté par le virus HTLV-1, vous pouvez allaiter votre bébé sans danger. La seule façon de vous assurer que vous n'êtes pas infectée est de faire une analyse de sang. Les personnes qui ont le HTLV-1 ne restent aucun symptôme.

Je suis infectée par le HTLV-1, puis-je allaiter?

Le ministère de la Santé et des Services sociaux vous conseille fortement de ne pas allaiter votre enfant si vous êtes infectée par le HTLV-1. Vous pouvez transmettre le virus HTLV-1 en allaitant.

Quels sont les risques d'infecter mon bébé si j'ai le HTLV-1?

Il existe une chance que vous infectiez votre enfant durant votre grossesse. Le HTLV-1 peut infecter votre enfant dans votre utérus. Si vous aviez le HTLV-1 avant la naissance de votre enfant, le ministère recommande de faire passer un test de dépistage à votre enfant lorsqu'il aura 24 mois. C'est à cet âge que le test pour le HTLV-1 devient précis pour les bébés.

Est-il possible pour les mères infectées par le HTLV-1 d'allaiter sans danger?

Non, car il existe toujours un risque de transmission. Plus longue est la période d'allaitement, plus grand est le risque de transmission du virus à votre bébé. Si vous êtes infectée par le HTLV-1 et que vous décidez néanmoins d'allaiter malgré le risque de transmission, nous vous recommandons que vous limitiez, au moins, la période d'allaitement à six mois ou moins.

Préparé par :
Bureau de l'Administrateur en chef de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Novembre 2005